



ÉLÉMENTS FINANCIERS 2020

ÉGLISE CATHOLIQUE EN FRANCE

CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DE FRANCE

© CEF / 2021

Directeur de la publication : PÈRE HUGUES DE WOILLEMONT

Coordination : AMBROISE LAURENT, secrétaire général adjoint
pour les questions financières, sociales et juridiques de la CEF

- **Conception et réalisation** : Service publication de la CEF
- **Impression** : Imprimerie Champagne, Langres

PRÉAMBULE

Les éléments financiers ci-dessous détaillés viennent en complément du rapport d'activité 2020 de la Conférence des évêques de France. Ils visent à fournir une information claire et synthétique sur les finances de l'Église catholique en France.

Sans prétendre à l'exhaustivité, ils entendent :

- éclairer la manière dont l'Église catholique en France est organisée au plan juridique et financier ;
- fournir des éléments sur le bilan, sur les ressources et sur les charges de fonctionnement des diocèses ;
- donner des indications sur les règles et pratiques qui encadrent la gestion de ces diocèses ;
- apporter des données chiffrées relatives aux clercs et laïcs au service de l'Église en France.

Par ailleurs, cet encart contient la synthèse des comptes de l'exercice 2020 de l'Union des associations diocésaines de France (UADF) qui est la principale structure juridique de la Conférence des évêques de France.

L'ORGANISATION DES ACTIVITÉS DE L'ÉGLISE

- Les missions pastorales de l'Église catholique s'articulent autour de trois axes.
 - Célébrer et prier : messes dominicales et quotidiennes, baptêmes, mariages, funérailles, groupes de prière, etc.
 - Grandir dans la foi, se former et enseigner : catéchèse, catéchuménat, aumôneries de jeunes, formation spirituelle, etc.
 - Agir et servir : accueil et solidarité dans les paroisses, pastorales de la santé, des personnes âgées, des personnes handicapées, des migrants, des prisonniers, etc.

Chaque diocèse, avec ses paroisses, porte aussi le souci du dialogue œcuménique et interreligieux et, pleinement présent dans la cité, il est en relation permanente avec tous les milieux économiques, politiques, sociaux, associatifs, médiatiques, etc.

- L'Église catholique en France est juridiquement organisée en associations diocésaines (AD) obéissant au régime juridique et fiscal des associations cultuelles de la loi de 1905^[1]. Il existe une seule association diocésaine par diocèse. L'association diocésaine ^[2] intègre, autour de la curie centrale, les comptes de toutes les paroisses de son ressort géographique, en général le département.

[1] Hors Alsace, Moselle, Guyane et collectivités d'outre-mer.

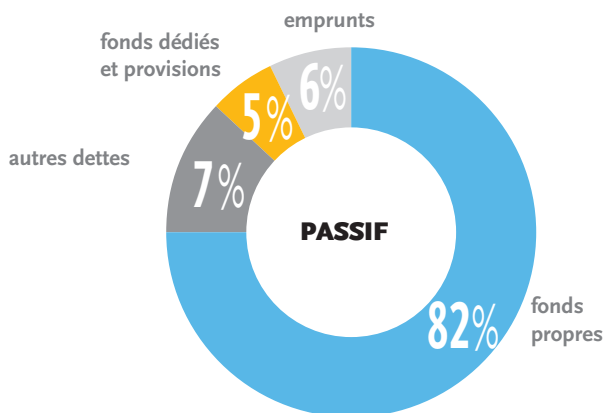
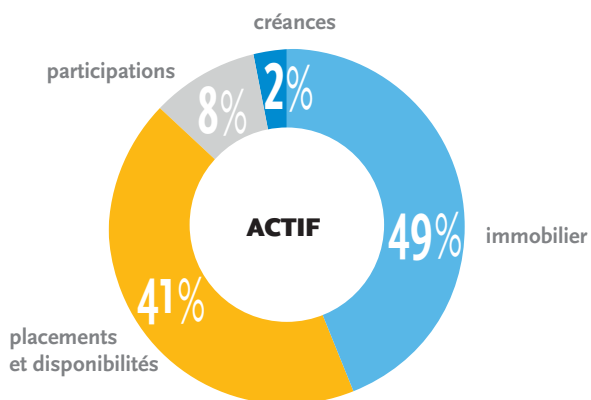
[1] Les statuts de chaque association diocésaine sont conformes à ceux négociés dans le cadre des accords de 1923/1924 entre le Saint-Siège et le gouvernement français.

- Pour mener à bien ses missions, l'association diocésaine donne aux prêtres les moyens matériels de leur ministère (traitement, formation, logement, transport, etc). Elle salarie des laïcs qui collaborent à ses missions, et bénéficie de la disponibilité de nombreux bénévoles à qui elle donne les moyens d'agir. Elle gère aussi les églises et les locaux paroissiaux dont elle est propriétaire. Elle a la charge de l'entretien courant des églises dont les curés sont affectataires.

- Les associations diocésaines n'épuisent pas toutes les missions assurées par l'Église catholique en France.
 - Les congrégations et instituts religieux catholiques sont régis en général par la loi de 1901 (titre III) et leurs activités sont multiples, spirituelles, caritatives, éducatives.
 - Des actions pastorales et spirituelles sont aussi menées par des mouvements et associations de fidèles, reconnus par l'Église et gérés par des associations loi 1901, souvent présents dans les paroisses : mouvements de jeunes, d'action catholique, mouvements familiaux, mouvements spirituels, etc. Les sanctuaires, qui remplissent une mission d'accueil et d'évangélisation essentielle, sont souvent gérés de manière autonome.
 - Les actions caritatives sont gérées par des structures associatives dédiées qui peuvent aussi avoir des antennes paroissiales : Secours catholique, CCFD-Terre solidaire, Délégation catholique pour la coopération, Œuvre d'Orient, Aide à l'Église en détresse, Société Saint-Vincent-de-Paul, etc.
 - Les missions éducatives de l'enseignement catholique sont assurées par les établissements scolaires privés, gérés par des OGEC (organismes de gestion de l'enseignement catholique).

LES COMPTES DES DIOCÈSES

- Toutes les associations diocésaines (AD) publient leurs comptes certifiés au *Journal Officiel*. La taille du bilan des AD varie sensiblement entre petits et grands diocèses dans un rapport de 1 à 20 (ou plus pour les grandes métropoles).
- La structure moyenne du bilan d'une AD fait apparaître le poids important de l'immobilier lié notamment aux églises construites après 1905, à la charge des diocèses qui en sont propriétaires.
- Nets des fonds dédiés à des missions particulières et de l'endettement, les placements financiers (hors disponibilités) sont limités.



L'ÉVOLUTION DES RESSOURCES

- L'Église catholique en France ne vit que de dons, le principal étant le denier de l'Église.

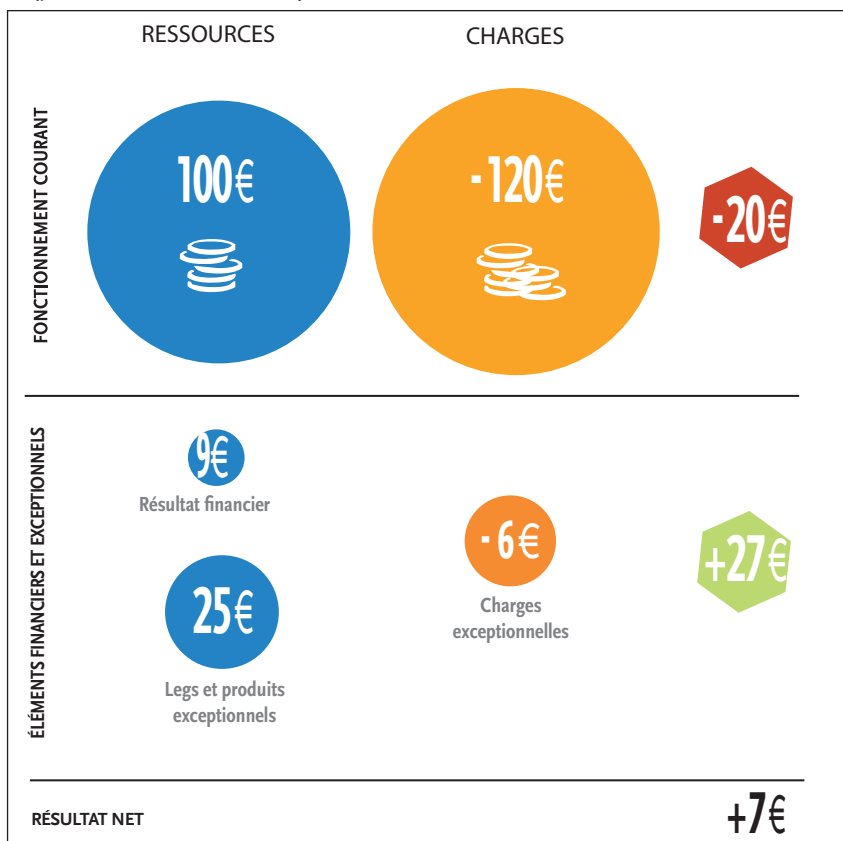
M€	2015	2016	2017	2018	2019
DENIER DE L'ÉGLISE ET AUTRES CAMPAGNES ASSIMILÉES	255	255	254	248	245
QUÊTES	148	149	150	149	148
CASUEL	81	83	85	85	84
OFFRANDES DE MESSE	50	55	53	52	50
LEGS	94	98	108	113	108

- En 2019, la baisse des ressources courantes entamée en 2018 s'est poursuivie. Elle n'a plus été compensée par la croissance des legs qui sont en léger recul.
- Le recul du denier s'est cumulé avec celui des autres campagnes (vocations, chantiers, prêtres âgés) en baisse pour la première fois.
- La hausse du don moyen se poursuit et s'explique en partie par la baisse du nombre de petits donateurs. Au total, le nombre des donateurs recule de nouveau sensiblement (- 20 % depuis 2014).

	2015	2016	2017	2018	2019
NOMBRE DE FOYERS DONATEURS AU DENIER	1 173 000	1 128 000	1 098 000	1 019 000	966 000
DON MOYEN AU DENIER	217€	226€	231€	243€	253€

LES CHARGES ET LES RÉSULTATS

- Les charges de fonctionnement sont constituées principalement de :
 - la masse salariale des laïcs (23%) et le traitement des prêtres (14%) ;
 - les dépenses courantes de fonctionnement (déplacements, reprographie, etc.) et d'action pastorale (pèlerinages, catéchèse, communication, etc.) (34%) ;
 - la maintenance (entretien, chauffage, mises aux normes) et l'amortissement de l'immobilier d'usage (églises et locaux paroissiaux) qui constituent une part significative de ces charges (29%).
- Les flux de trésorerie liés au fonctionnement courant mais aussi à l'immobilier sont déficitaires. Seul l'apport de trésorerie lié aux éléments exceptionnels (legs et cessions d'actifs) permet d'enregistrer un flux annuel de trésorerie positif. Les ordres de grandeur du compte de résultat d'une AD sont les suivants (pour 100 € de ressources) :



UNE GESTION ENCADRÉE

- Au plan civil, présidé par l'évêque, le conseil d'administration (CA) de l'association diocésaine (AD) arrête et approuve les comptes qui lui sont présentés par l'économiste diocésain. Depuis 2006, ces comptes sont revus et certifiés par un commissaire aux comptes agréé. Un avis sur la situation financière est donné par un contrôleur indépendant.
- Au plan canonique, les règles internes de l'Église catholique encadrent strictement le contrôle et l'approbation des comptes qui sont examinés par un conseil composé d'experts laïcs, le conseil diocésain pour les affaires économiques (CDAE). L'économiste diocésain rend compte régulièrement de la gestion des finances du diocèse à ce conseil.
- Un dispositif d'audit interne animé par des économistes expérimentés permet aux évêques de bénéficier d'un examen extérieur approfondi de la situation d'une AD, notamment lors de l'entrée en fonction d'un nouvel évêque ou d'un nouvel économiste.
- Une attention particulière est portée à la gestion des ressources humaines, à la maîtrise des charges immobilières (entretien, rénovation, mises aux normes), au contrôle des achats, au développement des dons et legs.
- Chaque année, tous les diocèses établissent des comptes prospectifs sur un horizon de cinq ans. Les résultats de cet exercice sont présentés à l'évêque et au CDAE ainsi qu'au CA de chaque association diocésaine. Ils permettent d'éclairer ou de prendre des décisions de gestion importantes. Au global, près de quarante diocèses prévoient d'être dans une situation satisfaisante à l'horizon 2025, mais une quarantaine d'autres pourraient affronter des difficultés, à défaut de mesures de redressement d'ici là. Cet exercice prospectif intègre depuis 2020 des indicateurs d'équilibre que chaque AD doit s'efforcer de respecter. L'un des principaux est que la trésorerie de fonctionnement soit bien chaque année à l'équilibre, ce qui est un défi compte tenu du choc financier subi du fait de la crise sanitaire.

L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE

- L'année 2020 a été profondément marquée par la pandémie. Toute l'Église catholique s'est retrouvée au premier semestre dans une situation de confinement où les célébrations étaient interdites (hors funérailles très limitées). Lors du second confinement au second semestre, les cérémonies cultuelles n'ont pu reprendre que de manière restreinte.
- Pendant ces périodes très éprouvantes, par la prière et par l'action, les catholiques ont apporté soutien et secours aux malades, aux plus isolés, aux personnes âgées, aux familles endeuillées, aux démunis, aux sans-abris, aux migrants etc., dans les limites imposées par les dispositions sanitaires strictes.
- Du fait de ces interdictions et restrictions, pendant près de la moitié de l'année quêtes, offrandes de messe et casuel n'ont plus été collectés. Les ressources de paroisses ont chuté de - 40% jusqu'à - 60%. Le recul a été encore plus marqué dans les sanctuaires. Signe de la mobilisation des fidèles, le denier de l'Église a progressé en 2020 mais le total des dons a néanmoins fortement reculé.
- Les comptes 2020 des diocèses sont en cours d'élaboration et de vérification. Mais les AD ont vu leur déficit de trésorerie de fonctionnement atteindre près de -1 M€ en moyenne et leur flux annuel de trésorerie devenir négatif. Pour faire face, des plans d'économies ont été lancés dans les diocèses et des projets gelés, par exemple en matière de travaux dans les églises et locaux paroissiaux. Un quart des diocèses ont dû solliciter des prêts bancaires et tous ont dû puiser dans leurs réserves disponibles.
- Avec les restrictions en place et le nouveau confinement intervenu au premier semestre 2021, l'incertitude et le choc financier de la crise sanitaire se prolongent pour l'Église. Diocèses et paroisses affrontent un deuxième exercice difficile.

DES CLERCS ET DES LAÏCS AU SERVICE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN FRANCE

- L'Église en France comptait, début 2021, 113 évêques en fonction (et 75 évêques émérites) réunis au sein de la Conférence des évêques.
- Début 2020, 13 846 prêtres (diocésains ou religieux) étaient présents dans les diocèses et les paroisses.
- Le traitement assuré à un prêtre en activité s'élève, en 2021 comme en 2020, à 984€ .
- Près de 8 700 laïcs salariés (soit environ 5 200 ETP, équivalent temps plein) travaillent au service des diocèses et des paroisses (au 31 décembre 2020). Depuis 2014, cet effectif s'est réduit de - 17%. Chargés directement d'une mission ecclésiale ou non, ces salariés ont un statut encadré par des accords négociés au niveau de la branche professionnelle spécifique constituée en 2016 pour les structures employeurs de l'Église catholique en France.
- Plusieurs centaines de milliers de laïcs bénévoles apportent leur concours au fonctionnement quotidien des activités culturelles, pastorales, caritatives, intellectuelles, éducatives et administratives de l'Église en France.

LES COMPTES DE LA CEF

- L'Union des associations diocésaines de France (UADF) est la principale structure juridique qui porte les comptes de la Conférence des évêques de France. Ceux-ci sont détaillés ci-dessous.

LE COMPTE DE RÉSULTAT

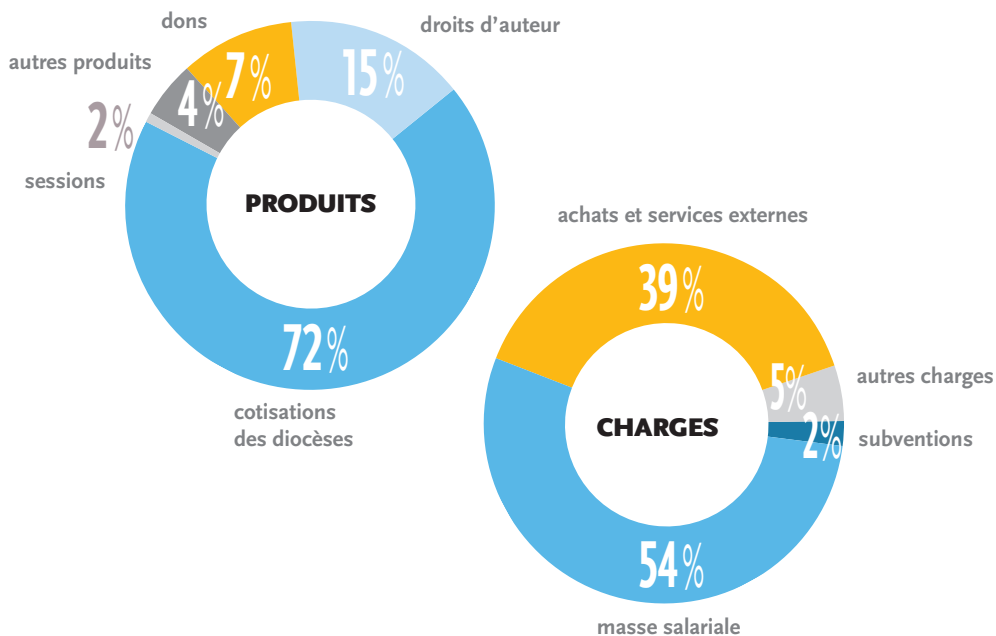
K€	2018	2019	2019 (NPC)	2020 * (NPC)
PRODUITS **	10 815	10 017	10 400	9 662
CHARGES **	11 227	10 702	10 845	10 033
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 413	- 686	- 445	- 371
DIVIDENDES SCI SIÈGE	684	696	616	656
AUTRES ÉLÉMENTS ***	- 206	816	576	- 74
RÉSULTAT NET	65	827	827	211

[*] Chiffres 2020 non encore certifiés, avec comparatif 2019 retraité en nouveau plan comptable (NPC).

[**] Produits et charges hors fonds dédiés.

[***] Éléments financiers et exceptionnels.

- Les produits de fonctionnement courant sont principalement composés par :
 - des cotisations des diocèses (72% du total),
 - des droits d'auteurs (documents liturgiques) et des contributions reçues d'associations ecclésiales (15%),
 - des dons reçus pour des projets spécifiques liés à la mission de l'Église (7%),
 - des inscriptions à des sessions organisées pour les diocèses (2%).
- Les charges de fonctionnement courant sont constituées pour l'essentiel :
 - de la masse salariale (54% du total des charges) avec 95 laïcs et 18 prêtres et religieux (en équivalent temps plein),
 - d'achats et services externes (39%) principalement composés des loyers et charges afférentes, des frais de session, des frais d'impression, et de frais de transport, et d'autres charges d'amortissement et de provision (5%),
 - des subventions versées (pour des missions pastorales) qui restent marginales (2%).



LE BILAN

ACTIF M€	2018	2019	2020*	PASSIF M€	2018	2019	2020*
				FONDS ASSOCIATIFS	36,4	37,3	37,4
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1,7	2,9	2,8	FONDS DÉDIÉS ET PROV.	7,0	10,8	8,7
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	30,7	30,4	30,2	DETTES VS DIOCÈSES	4,0	4,0	3,9
CRÉANCES D'EXPLOITATION	2,2	4,0	2,4	EMPRUNTS ET DÉPÔTS	1,1	2,2	2,1
TRÉSORERIE	16,7	20,2	20,6	DETTES D'EXPLOITATION	2,7	3,2	3,9
TOTAL ACTIF	51,3	57,4	56,0	TOTAL PASSIF	51,3	57,4	56,0

[*] Chiffres 2020 non encore certifiés.

- Le bilan reste structurellement stable avec des fonds propres (37 M€) qui couvrent les immobilisations (33 M€), celles-ci étant principalement composées de la SCI Breteuil (siège de la CEF).
- Au passif, les fonds dédiés sont réservés à des projets spécifiques liés à la mission de l'Église. Les diocèses de France ont financé, au travers d'un fonds dédié, une série d'actions engagées de lutte contre les abus sexuels dans l'Église, à hauteur de 4,5 M€ depuis 2019. Une partie significative de la trésorerie disponible à l'actif correspond à ces fonds dédiés, aux dettes vis-à-vis des diocèses et aux emprunts et dépôts.

Extrait du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'UADF de 2019 :

« Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice. »



Son rapport complet sur les comptes annuels de l'UADF 2019 est disponible sur le site du *Journal Officiel* :
journal-officiel.gouv.fr/associations/detail-annonce/associations_A/2019/3112/387565237_31122019.pdf

Extrait de l'avis du commissaire aux comptes sur la partie du présent document relative aux comptes de l'UADF de 2020 :

« Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations relatives à l'UADF figurant dans le document "Éléments financiers 2020" avec la comptabilité au 31 décembre 2020 qui est régulière et sincère et respecte les dispositions légales et réglementaires. »

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	3
ÉGLISE CATHOLIQUE EN FRANCE	
L'ORGANISATION DES ACTIVITÉS DE L'ÉGLISE	4
LES COMPTES DES DIOCÈSES	6
L'ÉVOLUTION DES RESSOURCES	7
LES CHARGES ET LES RÉSULTATS	8
UNE GESTION ENCADRÉE	9
L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE	10
DES CLERCS ET DES LAÏCS AU SERVICE	
DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN FRANCE	11
CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DE FRANCE	
LES COMPTES DE LA CEF	12
Le compte de résultat	12
Le bilan	13
Extraits du rapport et de l'avis du CAC	14



eglise.catholique.fr



58 avenue de Breteuil
75007 Paris

Tél. 01 72 36 68 00
eglise.catholique.fr